



APPEL D'OFFRES RECHERCHE CLINIQUE

DU GIRCI AURA

2020

THEME : RECHERCHE PARAMEDICALE

Depuis l'année 2012, les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) et les Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC) de la région Auvergne Rhône-Alpes se sont réunis pour former le GIRCI AURA. On retrouve au sein du GIRCI AURA les quatre CHU de la région (Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Saint Etienne) et les deux Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC) (Centre Jean Perrin, Centre Léon Bérard).

Afin de soutenir le développement de la recherche clinique, et d'encourager l'émergence de projets de recherche portant sur les soins paramédicaux au sein des établissements de la région Auvergne Rhône-Alpes, le GIRCI AURA met en place un nouvel appel à projets annuel.

La thématique retenue au titre de 2020 est **la recherche en soins infirmiers et paramédicaux**. L'objectif est permettre aux professionnels paramédicaux d'évaluer et tester des nouvelles pratiques d'amélioration de la prise en charge et du confort du patient.

Une dotation de 100 000€ sera attribuée à cet appel d'offres en 2020.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des modalités de candidature et les critères d'éligibilité à la soumission à cet appel d'offres GIRCI AURA.



1. Est-ce que je peux postuler à cet appel d'offres ?



Tout type de **recherche paramédicale** (études cliniques observationnelles, recherches interventionnelles ou recherche sur données...) est recevable. Tout projet relatif à la qualité et la sécurité des soins, ainsi que l'amélioration continue des pratiques des auxiliaires médicaux via notamment l'élaboration et la validation de nouveaux référentiels de prise en charge est éligible à cet appel à projet.

Le projet ne peut être porté que par un personnel paramédical. Ainsi, cet appel d'offres est fait pour vous, si vous disposez de l'un des statuts suivants :

- Infirmiers,
- Aide soignants/ Auxiliaires de puériculture (sous réserve d'être co-porteur de projet avec un IDE),
- Masseurs-kinésithérapeutes,
- Pédiçures-podologues,
- Ergothérapeutes,
- Psychomotriciens,
- Orthophonistes,
- Orthoptistes,
- Manipulateurs d'électroradiologie médicale,
- Techniciens de laboratoire médical,
- Audioprothésistes,
- Prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées,
- Diététiciens.

© Fele



Pour tous les statuts ci-dessus, si le porteur paramédical n'est pas IDE, il devra désigner un investigateur coordonnateur qui peut être médecin, cadre infirmier ou IDE par exemple. Ce dernier devra alors compléter la trame du CV d'investigateur coordonnateur.

2. Quels sont les critères d'éligibilités à cet appel d'offres ?

Les critères à respecter afin de pouvoir candidater :

- Projet interrégional avec **au moins deux établissements de l'interrégion** impliqués dans le projet
- Les résultats et la réalisation de l'étude doivent pouvoir être transposés à d'autres services
- Budget demandé limité à **50 000€**, le montant total du budget pouvant être supérieur en cas de co-financement déjà acquis
- Soutien méthodologique identifié et prise de contact avec le méthodologiste (visa d'un méthodologiste obligatoire)
- Projet **porté obligatoirement** par un professionnel non médical (liste ci-dessus) ; l'objet de l'étude doit correspondre au périmètre des missions paramédicales
- La recherche ne doit pas avoir pour objectif principal l'évaluation de l'efficacité d'un médicament. En cas de doute, n'hésitez pas à vous rapprocher des contacts cités en fin de document
- Visa du cadre du service, du Directeur des soins du groupement et du Directeur Central des soins requis

Cet appel d'offres n'a pas vocation à financer des évaluations des pratiques professionnelles infirmières et paramédicales.

Une attention particulière sera apportée aux projets qui constitueraient un préliminaire à une étude de plus grande envergure et notamment le PHRIP.

3. Comment construire le budget de mon projet ?

L'aide financière **en fonctionnement** accordée au projet est de **50 000 Euros maximum utilisables sur une période de 24 mois à partir de l'obtention du financement.**



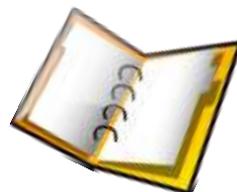
Le budget du projet doit prévoir les frais liés à l'investigation, c'est à dire tout ce qui ne relève pas de la prise en charge habituelle du patient. Sont éligibles au financement les dépenses :

- De frais de personnel, médical ou non médical, titulaire ou contractuel au prorata du temps réellement consacré au projet
- Petit matériel paramédical pour les besoins du projet plafonnées à 800€ HT par matériel (sans amortissement)
- Dépenses hôtelières et générales (papeterie, publications, etc.)
- Frais de promotion (monitoring, assurance, vigilance, etc.)

4. De quoi est composé le dossier de candidature ?

Le dossier de candidature doit comporter les éléments suivants :

- Lettre d'intention
- Engagement du méthodologiste
- Grille budgétaire
- CV du porteur paramédical
- CV de l'investigateur coordonnateur, le cas échéant



5. Cet appel d'offres m'intéresse, comment faire pour préparer mon dossier de candidature ?

Pour tout dépôt de dossier, les candidats doivent contacter la DRCI de rattachement pour le montage du projet.



Un doute ? Une question ? N'hésitez pas à prendre contact avec les personnes citées en fin de document. **Nous sommes là pour vous accompagner !**



6. Mon dossier est prêt, quand et comment le déposer ?

Vous devez déposer votre dossier avant le 12 octobre 2020 – 12h00.

Votre dossier doit être envoyé par mail à votre Direction de la Recherche et de l'Innovation de rattachement :

| | |
|---|--|
| Hospices Civils de Lyon | Martine MICHON : martine.michon@chulyon.fr Xavière COMBARETTE : xaviere.combarette@chu-lyon.fr Delphine TEPPE-CROITORU : delphine.teppecroitoru@chu-lyon.fr |
| CHU de Saint Etienne | Corinne SABOT : drci@chu-st-etienne.fr |
| CHU de Clermont Ferrand | Lise LACLAUTRE : llaclautre_perrier@chuclermontferrand.fr Gérald GOUBY : ggouby@chuclermontferrand.fr drci@chu-clermontferrand.fr |
| CHU de Grenoble | Ndiémé NDONGO THIAM : nndongothiam@chu-grenoble.fr |
| Centre de Lutte Contre le Cancer CLB | Anne-Claire CADORÉ : anneclaire.cadore@lyon.unicancer.fr |
| Centre de Lutte Contre le Cancer Jean Perrin | Isabelle TINET : isabelle.tinet@clermont.unicancer.fr |

7. En déposant mon dossier de candidature, à quoi est-ce que je m'engage ?

Le candidat s'engage :

- à rédiger le protocole du projet et les documents réglementaires dans un délai de 6 mois après l'obtention des résultats
- à conduire le projet sur l'ensemble de la durée du projet
- à réaliser son projet sous un délai de deux ans, dès l'obtention des autorisations réglementaires. Un suivi régulier de leur mise en œuvre de votre projet sera assuré avec un rapport intermédiaire à 1 an
- à rédiger un rapport scientifique et financier et/ou une publication en fin de projet

En cas de non-respect d'un ou de plusieurs de ses engagements, le GIRCI AURA sera en droit de revenir sur la décision d'attribution des fonds au projet.

8. MODALITE DE SELECTION

1. Sélection des dossiers par la commission scientifique en fonction des expertises, **courant décembre**
2. Retour aux candidats, **fin décembre 2020**



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter les référents du tableau ci-dessus.